



MALDIVES

Intégration des risques induits par le changement climatique au programme maldivien de sécurisation des îles

FONDS POUR LES PAYS LES MOINS AVANCÉS

Financement du Fonds pour les PMA	USD 4 743 000
Cofinancement	USD 4 290 000
Achèvement du PANA	Mars 2008
Inscription au programme de travail du Fonds pour les PMA	Janvier 2010
Date prévue d'agrément du DG	Décembre 2008
Dates prévues de début et de fin d'exécution	Mars 2010–février 2013
Entité d'exécution du FEM	Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)
Autre partenaire	ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de l'Eau

Les Maldives figurent parmi les nations les plus vulnérables aux effets attendus du changement climatique, et tout particulièrement à l'élévation du niveau de la mer.

On estime que plus de 85 % de la surface émergée se trouve à moins de 1,5 m au-dessus du niveau de l'océan. Le pays se compose de petites îles basses, entourées de récifs coralliens, qui sont menacées tant par les variations à court terme du niveau de la mer, comme les inondations causées par les tempêtes et la houle, que par son élévation à long terme. Des épisodes de houle et de tempête ont récemment touché plus de la moitié des îles habitées, provoquant des pertes matérielles et compromettant les ressources en eau et l'agriculture. Quarante-quatre pour cent des zones construites, sur l'ensemble des îles, se situent à moins de 100 m du rivage ; en outre, plus de 70 % de toutes les infrastructures critiques sont implantées à moins de 100 m du littoral.

Le Programme d'action national pour l'adaptation au changement climatique (PANA) a identifié la planification de l'habitat et l'atténuation des risques naturels comme des approches clés pour combattre les effets liés à

l'élévation de la mer. Le projet proposé portera sur les priorités 1 et 2 du PANA qui visent à réduire la vulnérabilité de la population vis-à-vis du changement climatique et des catastrophes naturelles d'origine climatique, à travers la réévaluation et l'amélioration de la *Stratégie nationale des îles plus sûres*. Celle-ci concerne un ensemble de grandes îles qui devraient offrir un refuge efficace aux populations forcées de migrer avant ou après des catastrophes naturelles extrêmes. Les « îles sûres » fournissent à la population des zones et des structures écologiquement sûres pour atténuer les effets du changement climatique et éviter les pertes en cas d'urgences et de catastrophes naturelles. Les secteurs surélevés et les bâtiments hauts permettent également une évacuation verticale. Enfin, il est prévu que tous les services essentiels soient assurés lors des situations d'urgence.

Pour être réellement adaptés au changement climatique, cette stratégie et le *Programme de sécurisation des îles* (SIDP) doivent être encore renforcés par la prise en compte d'informations cruciales sur les prévisions et les scénarios relatifs aux effets du changement climatique et leurs



répercussions sur l'aménagement du territoire, le développement de l'infrastructure et la gestion du littoral. Par ailleurs, la consolidation et le renforcement des fonctions protectrices naturelles basées sur les caractéristiques géophysiques des « îles sûres » sont fortement recommandées, de préférence à un ensemble unique et arbitraire de mesures types de planification pour toutes les îles. La transposition des caractéristiques de défense des environnements naturels nécessite non seulement un profilage topographique approprié, mais aussi un profilage, une revégétalisation et un drainage des sols, ainsi qu'une nouvelle perspective de planification pour les activités de remblayage et de protection du littoral.

Activités prévues et résultats attendus

Renforcement des capacités : Les ressources du Fonds pour les PMA permettront l'établissement d'un système d'information sur le climat qui assure la collecte, l'analyse et la diffusion systématiques de données sur les risques climatiques aux fins des tâches pratiques liées à la planification du SIDP. Le personnel technique ainsi que celui chargé de la planification à l'échelle des atolls et des îles recevront une formation en matière d'analyse des risques climatiques, d'atténuation des risques et de planification des activités d'adaptation, ce qui permettra d'apporter des réponses durables et efficaces aux problèmes que posent les risques induits par le changement climatique.

Appui aux politiques : Les ressources du Fonds pour les PMA seront employées pour évaluer, hiérarchiser et faire la démonstration de mesures préventives, souples et novatrices de mise en valeur du littoral, de protection des côtes, d'aménagement du territoire, de zonage et d'exploitation agricole à l'épreuve des risques climatiques sur les îles ayant vocation à devenir « plus sûres » dans le cadre du SIDP. Des compléments d'études techniques et de génie civil seront entrepris pour permettre aux populations vivant ou immigrant sur les « îles de plus sûres » de résister durablement aux chocs climatiques. Cela aidera à mieux comprendre la dynamique des risques et des vulnérabilités sur toutes les « îles plus sûres », et à développer des lignes directrices pour l'aménagement du territoire, l'atténuation des risques naturels, la mise en valeur du littoral et la récupération de terres sur la mer dans le contexte du changement climatique. Il sera crucial de réexaminer les politiques et les pratiques du SIDP en y intégrant systématiquement la réduction des risques liés au changement climatique.

Réduction des risques liés au changement climatique : Les mesures prioritaires d'atténuation et d'adaptation sur les « îles plus sûres » seront définies et intégrées à des plans de réduction des risques à plusieurs volets. Il s'agira d'une série de mesures innovantes de protection du littoral,

d'aménagement du territoire et de récupération de terres sur la mer à partir d'études techniques et de génie civil réalisées dans le cadre du projet. La conception des différentes mesures témoins sera adaptée aux conditions locales des sites pilotes et guidé par le principe d'une sélection en fonction d'un potentiel de transposition à bas coût. Cela orientera le projet vers le soutien des structures et écosystèmes protecteurs naturels, la diversification des ressources naturelles et des cultures sensibles au climat sur les îles, le zonage des terres et la gestion des zones tampons naturelles à l'épreuve du changement climatique, et l'optimisation des flux d'information issus des systèmes de préalerte et d'information sur le climat. L'accent sera mis sur des pratiques résistant durablement aux chocs climatiques en matière de récupération de terres sur la mer, prévention de l'érosion, gestion du sol et de la végétation, protection participative des barrières de sédiments côtiers, et optimisation de la gestion de l'eau douce et du drainage. Le pilotage d'un groupe de mesures d'adaptation interdépendantes, à l'intérieur comme à l'extérieur du SIDP, permettra l'analyse et l'évaluation d'un plan de suivi à plus grande échelle.

Gestion et transfert des connaissances : Les enseignements tirés de ce projet sont extrêmement pertinents pour les autres petits États insulaires en développement. Des activités ciblées de partage des connaissances à l'échelle des Maldives et au-delà assureront la diffusion des acquis par le biais de la plateforme du Mécanisme de transfert des connaissances sur l'adaptation. Le projet contribuera au développement d'une masse critique d'expériences en matière d'adaptation pour les zones côtières des petits États insulaires en développement.

Synergies et coordination

Le projet s'appuie sur les activités suivantes avec lesquelles il est mené en étroite coordination : l'évaluation détaillée des risques pour neuf « îles plus sûres » potentielles, réalisée avec l'appui du PNUD/Programme des Nations Unies pour l'environnement ; l'analyse coûts-avantages approfondie de deux « îles plus sûres » potentielles par la *Stratégie internationale des Nations Unies pour la prévention des catastrophes* (UN-SIPC) ; le Programme de développement des îles plus sûres financé par le Gouvernement maldivien.

Les Maldives s'emploient à préparer leur deuxième communication nationale en application de la Convention sur le climat. Ce document comprendra une évaluation de la vulnérabilité au changement climatique et des mesures d'adaptation nécessaires, qui se rattacheront directement aux produits du présent projet relatifs aux connaissances et aux informations climatiques, veillant à ce que la réévaluation du SIDP applique activement des modèles et scénarios climatiques pertinents.

Pour tout renseignement

Fonds pour l'environnement mondial
1818 H Street NW
Washington DC 20433, États-Unis

Téléphone : 202-473-0508
Télécopie : 202-522-3240

Août 2009
www.theGEF.org